

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE LA MEUSE
VILLE DE COMMERCY
PROCÈS VERBAL
SÉANCE DU JEUDI 9 JUILLET 2026

DN/NC

Objet : Modification de la composition de la Commission de délégation de service public (CDSP)

N° : DCM_2026/138

PUBLIÉE LE : 13/07/2026

L'an deux mille vingt six, le jeudi 9 juillet à 19 heures 30.

Les membres du conseil municipal de la Commune de COMMERCY se sont réunis à l'Hôtel de Ville, sous la présidence du Maire, Philippe ROCHAT. Conformément aux articles L2121-10, L2121-12 et L1411-7 du Code Général des Collectivités Territoriales, la convocation leur a été adressée par mail le 2 juillet 2026.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Jean-Pierre BALAINE, Christelle VIERRE, Déborah GARELLI, Théo CUPCIC, Christel METZ, Christelle FRANCHOT, Théa ANTOINE, Sébastien ENCINAS, Marie-Hélène MASSOMPIERRE, David MAGNANELLI, Laurent HAZART, Blandine EULRIET, Séverine FATOL, Dayveun DUBARD, Marc DEROUET, Sandrine KIEFER, Florent CARÉ, Wendy MOALA, Ismaël ZAZZA, Angélique GÉNART, Benoît REYRE.

ONT DONNÉ PROCURATION :

- Samuel BOURGEOIS donne pouvoir à Théo CUPCIC
- Franck MICHELOT donne pouvoir à Christel METZ
- Sarah RAUCOURT donne pouvoir à Jean-Pierre BALAINE
- Benjamin LOMBARD donne pouvoir à Marie-Hélène MASSOMPIERRE
- Mallaury GENIN donne pouvoir à David MAGNANELLI
- Jérémy ROLAND donne pouvoir à Théa ANTOINE
- Ozdem DOGAN donne pouvoir Christelle FRANCHOT

Conseillers en exercice : Présents : 22- Pouvoirs : 7 - Votants : 29

Madame Théa ANTOINE est désignée secrétaire de séance.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L. 1411-5 ;

Vu le Code de la commande publique ;

Vu la délibération du 02/04/2026 de constitution de la commission de délégation de service public (CDSP) ;

Vu la délibération du 04/05/2026 portant modification de la CDSP ;

Considérant que, lorsqu'il s'agit d'une commune de 3 500 habitants et plus, la commission de délégation de service public est composée par l'autorité habilitée à signer le marché public ou son représentant, président, et par cinq membres de l'assemblée délibérante élus en son sein à la représentation proportionnelle au plus fort reste ;

Considérant qu'il est procédé, selon les mêmes modalités, à l'élection de suppléants en nombre égal à celui des membres titulaires ;

Considérant la démission de Madame Anne LUDMANN de son poste de conseillère municipale ;

Considérant la démission de Monsieur Gérald CAHU de son poste de conseiller municipal ;

Considérant qu'il convient de pourvoir au remplacement d'un membre titulaire par le suppléant inscrit sur la même liste et venant immédiatement après le dernier élu de ladite liste, ;

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal :

- **ABROGE** la délibération du 02/04/2026 portant constitution de la commission de délégation de service public (CDSP)
- **ABROGE** la délibération du 04/05/2026 portant modification de la CDSP ;
- **PRÉCISE** que le Maire, Philippe ROCHAT, est Président de plein droit de la CDSP ;
- **DÉSIGNE** Monsieur Sébastien ENCINAS, conseiller municipal, en qualité de membre titulaire de la CDSP, en remplacement de madame Anne LUDMANN ;
- **DÉSIGNE** Monsieur Marc DEROUET, en qualité de membre suppléant de la CDSP, en remplacement de monsieur Gérald CAHU ;
- **PRÉCISE** que les présentes modifications prennent effet à compter de ce jour, voir tableau ci-dessous.

COMMISSION DE DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC	
TITULAIRES	SUPPLÉANTS
Président : Philippe ROCHAT, Maire	
Sébastien ENCINAS	Séverine FATOL
Franck MICHELOT	Ozdem DOGAN
Christel METZ	Laurent HAZART
Benjamin LOMBARD	Marie Hélène MASSOMPIERRE
Benoît REYRE	Marc DEROUET

Pour extrait certifié conforme et attestation du caractère exécutoire.

**Le Maire,
Philippe ROCHAT**

La présente décision est contestable devant le Tribunal Administratif compétent dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification.

Envoyé en préfecture le 10/07/2026

Reçu en préfecture le 10/07/2026

Publié le

ID : 055-215501222-20260710-2026_138-DE

